



Le bar-resto-discothèque La Cabane à Pérois, a déjà fait une première saison de juin à octobre 2016. PHOTO: C. VINGTRINIER

Le resto La Cabane sujet de crispation citoyenne

Urbanisme

Les associations des cabaniers de Pérois et de Carnon appellent samedi à un rassemblement citoyen.

Elles protestent contre la réouverture ce jour-là du bar-resto-discothèque La Cabane, construit en toute illégalité...

PÉROLS

En contrebas de la D21, au sud de Pérois, dans la métropole de Montpellier, les abords du canal du hangar, qui relie l'étang de l'Or au canal du Rhône à Sète, invitent à la sérénité. C'est le calme avant la tempête. Ce samedi (à 18h), Chemin du canal, les associations des cabaniers annoncent un avis de gros temps. L'orage éclatera devant La Cabane, un bar-resto-discothèque qui a déjà ouvert de juin à octobre 2016 et s'apprête à rouvrir ce samedi. En toute illégalité. « Ce qu'on ne comprend pas, c'est que le maire de Pérois Jean-Pierre Rico

n'intervienne pas pour faire cesser ce genre de pratique », déclare, sur place, Luc Claparède, vice-président de l'association des cabaniers de Pérois. Depuis environ un an, l'asso a suivi l'affaire de La Cabane pas à pas. Et obtenu certains résultats. Son avocat, Me Tom Schneider (cabinet PVB) à Montpellier, remet les choses en perspective. « La parcelle appartient au domaine public communal. C'est une zone non constructible, sauf pour les établissements temporaires. Mais pour La Cabane, il n'y a aucun caractère de construction démontable : il y a des enrochements, des fondations, une piscine a été creusée... »

« Tout cela est politique »

Aujourd'hui, La Cabane cumule les casseroles. « L'établissement est illégal car implanté dans une zone non constructible de Pérois, en zone rouge inondation, dans un espace de protection pour la faune et la flore. Par ailleurs le permis de construire dit de régularisation lui a été refusé par la Ville fin 2016. »

Le député de l'Hérault EELV Jean-Louis Roumégas a interpellé la préfecture à ce sujet il y a deux mois. Elle lui a confirmé que deux

procès-verbaux ont été dressés, à l'encontre du maire, et du propriétaire de La Cabane. « On est dans une zone de non-droit. Les gens ont raison de s'insurger », dit-il tout en assurant de sa présence samedi.

« Tout cela est politique », réplique Jean-Pierre Rico (UDI). « C'est une opération menée par Luc Claparède, tête de liste (DVD) contre moi aux dernières municipales. Son but est de tomber le maire de Pérois. Moi, j'ai pas déconné. J'ai une vision pour ma ville. » Tout juste concède-t-il : « Oui je suis allé trop vite, je le reconnais. » Il a dès le début signé avec le propriétaire de l'établissement une autorisation d'occupation du domaine public de 3 ans (2016-2018). Sur le caractère pas très démontable de la construction, il a cette répartie : « Pourquoi faudrait-il faire des choses de bric et de broc ?... » Quant au risque inondation, il assure : « Si demain il y avait un grave épisode, les habitants du quartier pourront se réfugier à La Cabane, car elle est construite 60 centimètres plus haut que le risque maximum de montée des eaux... On se demande bien alors pourquoi le sujet fait tant de vagues... »

Catherine Vingtrinier

REPERES

Le rassemblement

Ce n'est pas un poisson d'avril : samedi à 18h, les associations des cabaniers organisent un rassemblement citoyen contre La Cabane, chemin du Canal (Pérois).

« J'ai pas déconné »

Le maire de Pérois, Jean-Pierre Rico, assure n'avoir « pris aucun risque » en autorisant cet établissement à s'installer dans une zone pourtant classée en rouge inondation.

Inondations

Il soutient que cette zone, classée inondable au Plan de prévention des risques inondation, ne l'est pas. Le préfet a signé une prescription d'arrêté de révision du PPRi en 2016.